



## Stage syndical

### **BIENTÔT LA RETRAITE**

**Jeudi 22 novembre de 9h 30 à 16 h 30**

À la section académique du SNES  
3, rue Guy Gouyon du Verger—94112 Arcueil cedex  
(métro Arcueil Cachan)

## SOMMAIRE

**P.1 Bientôt la retraite**

**P.2 Modalités d'inscription et programme**

Pour toute question sur les départs en retraite,  
**Appeler**  
**le Mercredi**  
**08 03 11 11 84**  
**Demander**  
**Guy Lebesgue**

SNES Versailles Infos.  
N° de Commission Paritaire  
0713S05547  
N° ISSN en cours. Hebdomadaire.  
Prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros.  
Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 08 03 11 11 84 / 85. Directeur de publication David Rafroidi. Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES

## *S'INFORMER POUR MIEUX DEFENDRE SES DROITS*

Malgré le durcissement des conditions d'accès à la retraite imposé par la réforme injuste de 2010 et l'accélération de leur mise en oeuvre en 2011, la perspective s'ouvre enfin pour vous de vivre dans un temps libéré des pressions professionnelles.

Mais un dossier d'admission à la retraite se prépare avec d'autant plus de soin, ou de difficulté, que les règles établies ne sont pas les mêmes pour tous :

- ◆ bonifications selon la date de naissance ou d'adoption des enfants
- ◆ validation ou non des services de non titulaire etc.
- ◆ ou que votre carrière n'a pas été uniforme
- ◆ services accomplis sous des régimes différents par exemple.

Se pose aussi la question du choix de la date de départ à la retraite compte tenu des effets de la décote ou de la surcote et de la fin du traitement continué.

*Ce sont quelques questions parmi d'autres.*

Le SNES revendique bien sûr une autre réforme qui construise de vraies solidarités entre actifs et retraités, qui corrige les inégalités entre hommes et femmes et dont le financement ne repose plus à 80 % sur les salariés mais mette à contribution l'ensemble des richesses.

Dans le cadre du stage, nous vous proposons de vous apporter des informations concrètes pour une meilleure connaissance de votre dossier et sur les perspectives concernant votre pension.

Par ailleurs, le paysage syndical change aussi avec la retraite mais la nécessité de se mobiliser en tant que retraités ou dans la solidarité avec les actifs reste entière! Chez les retraités aussi on élabore des revendications, on construit des actions, on débat, on combat les tentatives de division entre actifs et retraités. Avec les actifs, on lutte pour la défense des services publics (éducation, santé...), de la laïcité et pour obtenir des progrès pour tous dans une société plus juste.

## **PROGRAMME ET MODALITES D'INSCRIPTION AU VERSO**

***Stage ouvert aux syndiqués et aux non syndiqués***

## Comment y participer ?

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence (modèle ci-dessous), un mois au moins avant la date prévue du stage.

**Autorisation d'absence à déposer auprès du C/E avant le 22 octobre dernier délai**

### MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins 1 mois à l'avance)

Nom, Prénom-Grade et Fonction  
Etablissement

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M : (1)

Conformément aux dispositions : de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **22 novembre** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroule à Arcueil

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.2.93)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

## BIENTÔT À LA RETRAITE de 9h30 à 16 h

### LE JEUDI 22 NOVEMBRE

A la section académique du SNES Versailles  
3, rue Guy Gouyon du Verger— 94112 Arcueil cedex  
(RER B: Arcueil-Cachan)

### DEROULEMENT DU STAGE

9h30

accueil

10h-12h30

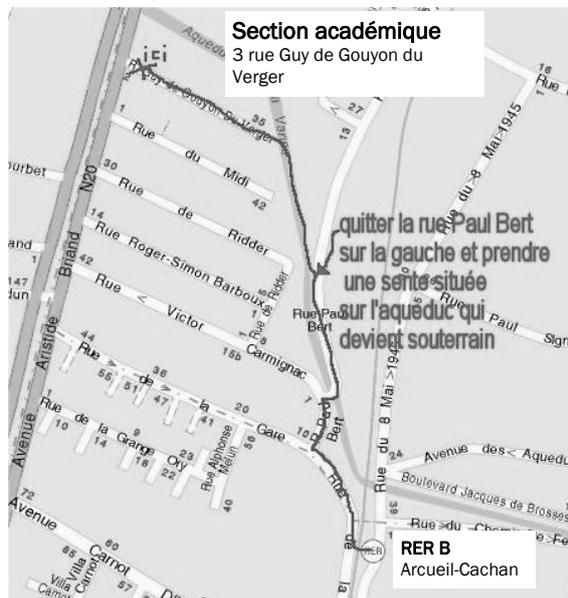
les retraites : fondements et évolutions  
constitution du dossier d'admission à la retraite  
début de l'échange

14h-15h

suite de l'échange

15h-16h

place et revendications des retraités au SNES, dans la FSU et les autres organisations syndicales



### SNES section académique de Versailles

3 rue Guy de Gouyon du  
Verger  
94112 ARCUEIL Cedex  
RER B Arcueil Cachan

Téléphone : 08 11 11 03  
84 ou 85 (tarification locale)  
A partir d'un portable : 01  
41 24 80 56  
Fax : 01 41 24 80 62

[www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

Mail : [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)

RER B : Arcueil-Cachan

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à [stages@versailles.snes.edu](mailto:stages@versailles.snes.edu) ou par courrier à l'adresse suivante à SNES VERSAILLES 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.

Vous pouvez aussi le télécharger sur le site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

Nom, Prénom :

Catégorie :

Établissement :

Ville :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mél :

**Participera au stage du jeudi 22 novembre à Arcueil**